AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-11-73 596917

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL 30,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX*

BULLETIN N° 158 de NOVEMBRE 1973.-

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS.-

La période de la chute des feuilles qui, en général, coïncide avec des pluies fréquentes, est favorable à l'installation ou à l'extension de diverses maladies d'origine cryptogamique ou bactérienne, dont les germes pénètrent, dans les végétaux, au niveau des cicatrices foliaires.

Dans la région, les plus courantes de ces maladies sont les suivantes :

- Le Coryneum ou Maladie criblée des Arbres à fruits à noyau,
- Le Chancre à Nectria du Pommier,
- Le Chancre bactérien du Cerisier,
- La Maladie bactérienne du Poirier,
- La Bactériose du Noyer.

- Coryneum ou Maladie criblée des Arbres à fruits à noyau

Fréquente sur Pêcher, cette maladie se rencontre également sur Abricotier, Amandier, Cerisier et Prunier.

Sur les feuilles, elle se manifeste par l'apparition de petites taches rougeâtres, puis brunâtres, dont le centre se dessèche et tombe, laissant le limbe perforé, d'où le nom de Maladie criblée donné, parfois, au Coryneum.

Les attaques sur rameaux sont, de beaucoup, les plus dangereuses. Les yeux sont détruits, les rameaux se dessèchent ce qui aboutit au dépérissement des arbres négligés.

Contre le Coryneum il est conseillé d'effectuer par temps sec, un traitement cuprique dès la chute des feuilles (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau).

- Chancre à Nectria du Pommier

Dans les vergers où cette maladie cryptogamique bien connue des Arboriculteurs, constitue une menace, effectuer un traitement cuprique (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau) dès la chute des feuilles.

Ce traitement devrait être réalisé systématiquement dans les Pépinières (dans celles-ci, il serait d'ailleurs de bonne pratique, d'effectuer, en automne, un traitement cuprique, sur toutes les essences fruitières).

- Chancre bactérien du Cerisier

Cette maladie se rencontre dans de nombreux vergers. Les symptômes sont les suivants : yeux ne débourrant pas, bouquets de mai et bouquets foliaires se desséchant, branches et troncs portant des lésions profondes de l'écorce, pouvant entraîner la mort de la partie située au-dessus du chancre. Ces nécroses des tissus corticaux aboutissent, généralement, à la formation de méplats très caractéristiques (zones aplaties) où des exsudations gommeuses ont souvent lieu.

P 349

Les bactéries pouvant pénétrer dans la plante par les cicatrices laissées par la chute des feuilles, il est conseillé d'effectuer un traitement cuprique (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau) à l'automne.

- Maladie bactérienne du Poirier

Encore peu courante dans la région, cette maladie se traduit par l'annulation des yeux à bois et à fruits, le flétrissement des pousses herbacées et des inflorescences avant ou après la floraison, la formation de taches noirâtres sur les feuilles et sur les fruits, l'apparition de lésions chancreuses plus ou moins importantes sur les rameaux.

Dans les vergers intéressés, effectuer un traitement à base de cuivre (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau) à la chute des feuilles.

- Bactériose du Noyer

Cette maladie peut détruire une forte proportion de jeunes noix entre la floraison et la lignification de la coque (noircissement et chute des organes attaqués).

Pour compléter la protection des bourgeons fructifères, il est conseillé d'effectuer, à l'automne, un traitement cuprique à la dose de 150 g de cuivre métal par hectolitre d'eau.

ADRESSES DES POSTES DETACHES DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, DEPENDANT DE LA CIRCONSCRIPTION "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Pour toutes demandes de renseignements relatives à la lutte contre les Ennemis des Cultures, vous pouvez vous adresser soit, directement à Monsieur l'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Chef de la Circonscription Phytosanitaire "AUVERGNE & LIMOUSIN" - Cité Administrative - Rue Pélissier - 63034 CLERMONT-FD CEDEX, soit :

1°/ Pour les abonnés du département de l'ALLIER à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - D.D.A. - Centre Départemental de l'Agriculture Rue Aristide Briand - 03017 MOULINS YZEURE - Tél. 44-19-45 où une permanence est assurée, chaque semaine, le vendredi matin.

2°/ Pour les abonnés des départements de la CREUSE et de la HAUTE-VIENNE à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - 35, Avenue de la Libération - 87000 LIMOGES - Tél. 77-24-13.

3°/ Pour les abonnés du département de la CORREZE à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - Immeuble Consulaire - 10, Avenue du Maréchal Leclerc - 19100 BRIVE - Tél. 24-15-36.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au Bulletin d'Octobre.

En faisant le nécessaire, n'omettez pas de nous faire part des différents problèmes d'ordre phytosanitaire qui vous préoccupent.

Clermont-Ferrand, le 19 Novembre 1973.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire:
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 870 du 19 Novembre 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 22.

Dernière note parue : Bulletin n° 157, le 24 Octobre.